

[actu.fr](https://actu.fr)

## « Leur place est à l'école » : à Rouen, que deviennent les mineurs isolés qui avaient campé à Pasteur ?

Yann Rivallan

5-7 minutes

Huit mois après l'installation d'un camp devant la préfecture à Rouen, les mineurs isolés ont manifesté mercredi 11 mars devant le rectorat pour réclamer une scolarisation.



Installés pendant deux mois devant la préfecture à Rouen, les jeunes mineurs isolés continuent de réclamer une scolarisation. Ils se sont rassemblés devant le rectorat. (@YR/76actu)

Par [Yann Rivallan](#) Publié le 12 mars 2026 à 11h04 ; mis à jour le 12 mars 2026 à 12h31

Ils étaient restés sur place durant deux mois. À [Rouen](#), les **mineurs isolés** qui avaient installé **un camp devant la préfecture** de la Seine-Maritime, du côté de l'avenue Pasteur, continuent de se mobiliser. Huit mois après, le collectif a organisé un rassemblement devant **les grilles du rectorat** de Rouen, mercredi 11 mars 2026, pour réclamer **une scolarisation** et une véritable prise en charge pour la trentaine de jeunes toujours sans solutions.

« **Aujourd'hui, leur place est à l'école** »

Pour accueillir la centaine de personnes rassemblées, une colonne de CRS avec des boucliers antiémeutes était mobilisée. Et puis, au rythme des djembés et des slogans scandés par les militants, plusieurs personnes ont pris la parole.

Des syndicalistes venus soutenir les mineurs isolés, le candidat de La France Insoumise aux municipales [Maxime Da Silva](#), ou encore Abdoulaye, un jeune du collectif qui dit être âgé de 17 ans.

Malgré un dialogue ouvert avec les représentants de l'académie, les militants regrettent une situation toujours « incompréhensible » pour les jeunes concernés. « Aujourd'hui, leur place est à l'école », a déclaré une représentante syndicale. Mais pour l'heure, ils sont toujours sans solution et espèrent pouvoir être scolarisés et pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

## La reconnaissance de leur minorité pose toujours problème

Le cœur du problème est toujours le même. Les membres du collectif, qui auraient tous moins de 18 ans, ne sont **pas officiellement reconnus** comme mineurs. Abdoulaye, par exemple, a en sa possession des papiers d'identité de son pays d'origine, la Guinée-Conakry. Mais ils n'ont pas été reconnus et il enchaîne depuis, comme l'ensemble des autres mineurs isolés du collectif, les appels et les démarches judiciaires pour essayer de faire reconnaître sa minorité.

Vidéos : en ce moment sur Actu





Sans ça, il ne peut pas être scolarisé. En attendant, le rectorat leur aurait proposé **un dispositif d'aide** de quelques semaines avec des cours d'apprentissage du français, un parcours d'orientation et des activités. Mais rien de concret.

(On veut juste aller à l'école.

Aujourd'hui, ces mineurs isolés sont livrés à eux-mêmes. D'après Dominique Pierre, bénévole du Réseau Éducation Sans Frontières qui accompagne les jeunes depuis plusieurs mois, des solutions

d'hébergement ont été proposées durant la trêve hivernale par la Ville de Rouen. Mais dès la fin du mois de mars, « **ce sera retour à la rue** », s'inquiète-t-elle.

## Des jeunes dans l'incertitude

Parmi la trentaine de jeunes encore en attente d'une reconnaissance de leur minorité — **une dizaine a pu être reconnue** depuis le début de leur mobilisation — l'attente laisse place au désespoir.

Abdoulaye, par exemple, explique être arrivé en France en fin d'année 2024. Il a 17 ans aujourd'hui et deviendra majeur à la fin du mois de novembre 2026. Avec les lenteurs administratives, il se dit qu'il sera « peut-être déjà majeur » le jour où on reconnaîtra officiellement sa minorité. Ce qui signifie qu'il ne pourra plus prétendre à aucune aide.

## L'Académie de Normandie fait le point

Par mail, le service communication de l'académie de Normandie assure suivre « avec une grande attention la situation de ces jeunes et **maintient un dialogue** avec le collectif et les représentants associatifs ou syndicaux qui les soutiennent ».

Comme le rappelle l'académie, « plusieurs délégations ont été reçues par les services du rectorat au cours des derniers mois. Consciente de la nécessité de ne pas laisser ces jeunes sans perspective pendant le temps de l'instruction de leur dossier, l'académie remet en place le dispositif d'accompagnement temporaire mis en œuvre l'année dernière. Celui-ci a pour but **d'évaluer leur niveau scolaire**, notamment par le biais de nos structures spécialisées (CASNAV), et de maintenir une dynamique d'apprentissage. L'objectif de ce dispositif transitoire est de préparer et de faciliter leur intégration future dans un cursus qualifiant ou diplômant, dès lors que leur situation légale sera résolue ».

Selon les chiffres de l'académie en Seine-Maritime, **130 mineurs sont scolarisés** aujourd'hui et 2 sont en cours d'affectation.

Suivez l'actualité de Rouen sur [notre chaîne WhatsApp](#) et sur [notre compte TikTok](#)

*Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).*